



Absorbants

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

TOPSEC S

ABSORBANT NETTOYANT DE SÉCURITÉ



CONFORME A LA NORME NF P 98-190 :
«Produits absorbants destinés à un usage routier»
Numéro d'agrément délivré par le SETRA : ABS.2002.15

- ✓ *Haut pouvoir d'absorption.*
- ✓ *Diatomite calcinée > 800°C, ne s'écrase pas.*
- ✓ *Ne forme pas de boue après absorption..*

UTILISATION :

TOPSEC S est un produit inerte et exempt de matières nocives connues.
TOPSEC S permet de maîtriser le glissement sur les sols (éventuellement verglacés et/ou enneigés). Chaque grain fournit une friction élevée et réduit ainsi les risques de dérapage.
TOPSEC S sert à l'absorption de liquides (huiles, combustibles, produits chimiques, eau, etc.) sur routes, dans les usines, aéroports, ateliers, bateaux, etc. Les risques d'incendie et d'explosion que représentent les liquides combustibles s'en trouvent réduits ainsi que les risques de chute et de glissance dus à la présence de liquides gras sur les sols. De par ses caractéristiques il restitue un revêtement sec et non glissant après usage.
TOPSEC S doit être ramassé ou balayé après usage et sa destruction doit être effectuée en conformité avec les réglementations et des polluants absorbés
TOPSEC S est conforme à la Norme AFNOR P 98-190 permettant ainsi une utilisation sur le réseau routier afin d'absorber les liquides lors de déversement accidentel.

MODE D'EMPLOI :

Saupoudrer abondamment **TOPSEC S** sur les surfaces à traiter, laisser agir puis enlever avec un balai.
Sur sols glissants, laisser en place **TOPSEC S**.

CARACTÉRISTIQUES :

Composition : Terre de diatomée du Danemark - Couleur : rouge/brun - Densité : 495 kg/m³ - 0,495
Absorption d'eau(1) : 149 % - Absorption d'hydrocarbures(1) : 158 %
Taux d'émission de poussières (2) : < à 0,5 % - Taux d'adhérence résiduelle(3) : 89 %
pH (solution aqueuse 10 %) : 5,8 - poids spécifique (g/cm³) : 2,3 - Humidité : 4 %
Perte au feu à 1025 °C : 2 % - Température de calcination : Supérieure à 800°C

Toutes les valeurs indiquées sur cette fiche technique sont des données moyennes

(1) Absorption selon norme NF T 90-361 : Incertitude 5 %

(2) Taux d'adhérence résiduelle selon norme NF P 98-190 (Annexe A) : Incertitude 5 %

(3) Taux émission de poussière selon norme NF P 98-190 (Annexe B) : Incertitude 2 %

STABILITE ET REACTIVITE : Produit chimiquement neutre vis-à-vis de tous les liquides, à l'exception de l'acide fluorhydrique

Les indications portées sur cette fiche sont fournies à titre d'informations. Toutefois, elles ne sauraient engager la responsabilité de notre société.

R1/06/2012

HAPIE

ZAC Croix Saint-Claude - 6, rue de l'Épinette 77340 PONTAULT COMBAULT
Tél. 01 64 43 83 34 - Fax 01 64 43 83 42 - E.mail : hapie@hapie.net - Site internet : www.hapie.net

S.A. au capital de 358.255 € - SIRET 383 704 954 00023 APE : 4644Z



**CERTIFICAT DE CONFORMITE
D'UN PRODUIT ABSORBANT
POUR UTILISATION SUR LE
RESEAU ROUTIER FRANÇAIS
GARANTISSANT :**

ZAC Croix saint Claude
6 rue de l'Épinette
77340 PONTAULT COMBAULT
Téléphone : 01 64 43 83 34
Fax : 01 64 43 83 42
www.hapie.net
hapie@hapie.net

- LA CONFORMITE A LA NORME AFNOR NF P 98-190 « PRODUITS ABSORBANTS DESTINES A UN USAGE ROUTIER » ;
- LA CONFORMITE A LA CIRCULAIRE DU 29/04/2002 DE LA DIRECTION DES ROUTES.

Dénomination commerciale :	TOPSEC S
Provenance de la matière première :	DAMOLIN A/S – Fur au Danemark
Matière :	Terre de diatomée calcinée à 800°C

**La norme AFNOR NF P 98-190 ainsi que la circulaire du 29 avril 2002
de la Direction des routes définissent 5 critères
pour autoriser l'emploi d'absorbants sur le réseau routier Français :**

CRITERES DE CONFORMITE	EXIGENCES	INCERTITUDE	RESULTATS	CONFORMITE
	ORIGINE			
Pouvoir absorbant en eau (sur eau selon la norme NF T 90-361)	> 66 % Circulaire du 29/04/02	5 %	149 %	Conforme
Pouvoir absorbant des hydrocarbures (sur gazole selon la norme NF T 90-361)	> 100 % AFNOR NF P 98-190	5 %	158 %	Conforme
Taux d'adhérence résiduel du revêtement traité (selon annexe A de la norme NF P 98-190)	≥ 90 % AFNOR NF P 98-190	5 %	89 %	Conforme
Taux d'émission de poussière (selon annexe B de la norme NF P 98-190)	Maximum 10 % AFNOR NF P 98-190	2 %	< à 0,5 %	Conforme
Modèle d'étiquetage obligatoire (selon annexe D de la norme NF P 98-190)	Obligatoire AFNOR NF P 98-190	N/A	Présent	Conforme
Traçabilité sur 2 ans (selon annexe D de la norme NF P 98-190)	Obligatoire AFNOR NF P 98-190	N/A	Effectuée	Conforme

Ce produit était précédemment enregistré sous le numéro d'agrément SETRA ABS.2002.15

PONTAULT COMBAULT LE 18/06/2012